



SNUipp-FSU 23

SYNDICAT NATIONAL UNITAIRE
des Instituteurs, Professeurs d'écoles et PEGC
Section de la CREUSE

542 - Maison des Associations et des Syndicats
Immeuble de Braconne
23000 - GUERET
Téléphone : 05 55 41 04 81
E-mail : snu23@snuipp.fr

Guéret, le 25 mai 2012

à
Monsieur le Recteur de l'Académie de Limoges

Objet : **Mobilité interdépartementale des personnels 1er degré de la Creuse**

Monsieur le Recteur,

Vous avez eu l'initiative de la mise en place de groupes de travail académiques concernant la mobilité des personnels du 1er degré qui est un soucis récurrent pour le département de la Creuse. Ces groupes de travail n'ont pas réussi à améliorer (bien au contraire) les résultats du département de la Creuse aux opérations de permutations informatisées (dont c'était pourtant l'un des objectifs) puisque seuls 2 collègues ont quitté le département contre 3 l'année dernière. La Creuse reste donc et ce depuis 4 années consécutives, le département de France qui a le plus faible taux de satisfaction avec 2,06% pour 97 demandes dont 52 pour les rapprochements de conjoints (*quand la moyenne nationale est de 29,20%*). Cette situation est d'autant plus incompréhensible que 48 collègues avaient mentionné la Creuse dans leurs vœux (dont 11 en vœu 1) et n'ont pas obtenu satisfaction. ***Le manque d'attractivité de notre département n'est donc pas en cause puisque, si tous les candidats ayant demandé la Creuse avaient obtenu satisfaction, le département aurait pu renouvelé 10% de ses personnels !!!***

Cependant, ces groupes de travail ont été l'occasion d'acter des engagements dans le cadre de la phase d'ineat/exeat et notamment une volonté affichée de maintenir l'objectif que vous aviez vous-même fixé de ***faire de la Creuse la porte d'entrée dans l'Académie*** mais également le respect du barème pour les intégrations en Corrèze et Haute Vienne.

Or, la CAPD de la Creuse s'est réunie lundi 21 mai 2012 et Monsieur le Directeur Académique n'a pas accordé d'ineat alors que 14 collègues demandent à intégrer notre département en 1er vœu. Vous comprendrez sans aucun doute notre étonnement de voir des collègues voulant rejoindre leur conjoint empêchés de le faire quand, dans le même temps, les 14 collègues qui souhaitent rejoindre notre département n'y sont pas autorisés...

Je vous demande de bien vouloir accorder l'ineat à ces 14 collègues. Cela permettrait, en contre-partie, d'accorder de nouveaux exeat.

J'attire particulièrement votre attention sur l'urgence de cette prise de décision puisqu'un retard pénaliserait de façon définitive nos collègues en les privant de toute chance de sortie. En effet, bon nombre de départements n'examinent que les situations d'agents ayant déjà obtenu leurs autorisations de sortie. Or plusieurs départements tiennent leur CAPD dans les jours qui viennent.

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie de recevoir, Monsieur le recteur, mes sincères salutations.

Le Secrétaire départemental

Fabrice COUÉGNAS